DISCOURS DU MAIRE

POUR L'INAUGURATION DU PARC PHOTOVOLTAIQUE le 20 MAI 2016

Mesdames, Messieurs, je remercie pour leur présence,

Monsieur Denis Olagnon, secrétaire général de la préfecture ; Monsieur Christophe Cavard , député ; Madame Vivette Lopez sénatrice ; Monsieur Roger représentant Monsieur Jean-Paul Fournier sénateur ; Monsieur le président du département, Cher Denis Bouad ; Monsieur le président de la Communauté de Communes Pays d'Uzès, Jean-Luc Chapon ; Mesdames et Messieurs les maires, Chers collègues,

Madame Andrieu, directrice générale et Monsieur Mine président, tous deux co-fondateurs d'URBASOLAR; Mesdames Messieurs les responsables des associations; Mesdames, messieurs; Chers amis,

Je vais vous parler de l'origine de cette belle réalisationet de la méthode utilisée par le Conseil Municipal sur une période de 6 ans de 2009 à 2015.

C'est au début de l'année 2009 que le Conseil Municipal a étudié la possibilité d'implanter un parc photovoltaïque sur la commune. Pourquoi et comment les 2 Conseils Municipaux successifs ont 'ils voulu unanimement un tel projet ?

Les habitants d'Aigaliers sont sensibles au respect de l'environnement en général et de leur Commune en particulier. Par exemple, avec eux, en 2007, nous nous sommes mobilisés et opposés à l'exploitation d'une carrière d'argile dans la plaine agricole au sud d'Aigaliers qui aurait pollué la nappe phréatique par la présence d'uranium et défiguré l'une des plus belles plaines agricoles de l'Uzège!

Nous avons refusé les propositions de diverses sociétés pour l'installation d'éoliennes.

Alors, nous nous sommes dit qu'une activité référencée dans le Développement Durable, préconisée par « Le Grenelle de l'Environnement » était pertinente sur un territoire aussi vaste que le nôtre.

Le Conseil Municipal a considéré que la commune présentait de nombreux atouts pour accueillir un parc photovoltaïque. Les élus ont sélectionné un site appartenant à la commune et présentant une implantation la plus discrète possible : Notre choix s'est porté naturellement sur ce Plateau de La Chaux où nous nous trouvons en ce moment !

En préalable, je me permets d'insister sur ce point, le Conseil a recueilli au cours de 2 réunions publiques d'information et de concertation, l'avis des habitants, des associations locales dont la Société de chasse. Toutes et Tous ont soutenu l'idée du Conseil Municipal.

Forts de leur approbation, nous avons réalisé en 2010, les procédures nécessaires à l'évolution du Plan Local d'Urbanisme, puis nous avons lancé un appel public à concurrence, à l'échelle européenne, pour recruter un exploitant de parcs photovoltaïques. Vingt quatre candidatures ont été déposées en Mairie, dont une allemande et une espagnole ; Onze ont été jugées recevables par le Conseil. Nous avons demandé à ces 11 entreprises de présenter leurs offres à partir du cahier des charges élaboré par le Conseil. Trois ont été retenues pour être auditionnées, à 2 reprises chacune.

Le Conseil Municipal a délibéré le 17 décembre 2010 pour retenir le projet de l'exploitant URBASOLAR, pour ses qualités environnementales, ses conditions techniques et financières. Nous allions signer notre accord avec URBASOLAR quand l'Etat a décidé le 9 décembre 2010, d'un moratoire de trois mois, visant à mieux maîtriser les prix de rachat de l'électricité produite. Le moratoire gouvernemental a conclu au lancement d'un appel national à candidatures.

La société URBASOLAR a décidé avec l'accord du Conseil Municipal, de concourir en présentant un nouveau projet présentant une technique innovante. Je pense que Mme Andrieu et Mr Mine vous présenteront cette technologie innovante tout à l'heure. Ce projet a été retenu le 3 août 2012 par le Ministre de l'Ecologie pour une puissance de 10,8 MWe (mégawatts - crête).

Pendant 5 ans, période avant et après le moratoire, nous avons travaillé en partenariat avec URBASOLAR avec un objectif commun et primordial : Que ce parc voit le jour !

Nos discussions ont abouti rapidement sur les aspects techniques, sur l'implantation, et sur les conditions financières. Notre demande particulière de pose de fourreaux pour amener la fibre optique, dans la tranchée de raccordement du parc au réseau ERDF depuis Aigaliers jusqu'à Uzès, a également été satisfaite par URBASOLAR, sous la maîtrise d'ouvrage de ERDF.

Ce qui nous a demandé plus de temps, et beaucoup de réunions, c'est l'exigence du Conseil Municipal de sceller notre accord par la signature d'un bail à construction, au lieu d'un bail emphytéotique classique. Le bail à construction donne la possibilité de poursuivre l'exploitation du parc à la fin du contrat. Notre exigence a entrainé des discussions complexes mais finalement fructueuses, ce dont je me réjouis!

Cette installation produit de l'électricité pour 5000 foyers depuis septembre 2015. Mais elle procure aussi de nouvelles ressources financières, matérialisées par un loyer annuel versé par URBASOLAR à la Commune, sur une longue durée : 25 ans.

La Communauté de Communes du Pays d'Uzès et le Département du Gard bénéficient également de ces ressources supplémentaires.

Ces ressources permettront et permettent déjà, à la commune d'investir pour préserver et améliorer la qualité de vie en augmentant les services à la population, en soutenant et en aidant davantage financièrement les associations de la communes qui construisent le lien social.

Je fais le même constat que mes collègues maires de communes rurales: Nous avons besoin d'équipements publics, d'apporter aux habitants des services qu'ils souhaitent aussi performants qu'en ville! Et comme le dernier recensement l'indique : la population de nos villages vieillit! Des familles souhaitent s'installer mais les prix du foncier les découragent.

C'est pourquoi, en tant que Maire d'une Commune rurale, j'ai à cœur de développer nos capacités d'accueil de nouveaux habitants, de continuer à développer des projets essentiels pour les habitants. Notre pays a besoin de la Ruralité qui sait accueillir de nouveaux habitants.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure ; nous investissons déjà grâce aux ressources perçues : En réhabilitant un bâtiment communal pour créer 5 logements locatifs sociaux et une salle cultuelle et multi activités....

En constituant des réserves foncières par des achats de terrains constructibles...

En améliorant la voirie et les réseaux au cœur des hameaux.

Dans le centre du Hameau de Gattigues, en co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental, nous avons aménagé la traversée, créé et sécurisé un nouvel arrêt de bus.

L'enfouissement des réseaux au cœur d'Aigaliers, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard est en partie finalisé. Une deuxième tranche sera réalisée à la fin de cette année.

A l'automne, nous allons réorganiser la circulation, le stationnement autour de la Mairie et de l'école, afin d'améliorer la sécurité, notamment celle des enfants à leurs arrivées ou à leurs départs.

Je précise qu'à chaque fois que nous réalisons des travaux sur la voirie et les réseaux, nous en profitons pour positionner dans les tranchées, des fourreaux pour recevoir la fibre!

A ce propos, j'ai indiqué précédemment, la pose de fourreaux. Nous sommes actuellement en discussion avec le Conseil Départemental en charge du déploiement du Très Haut Débit, pour que les habitants d'Aigaliers, De Serviers -Labaume, de Montaren et d'Uzès, communes traversées par le raccordement, bénéficient grâce à nos fourreaux de la pose de la fibre, dans un délai que je souhaite le plus rapide possible !

Les ressources financières apportées à la Commune par le Parc Solaire sont, et seront, réinvesties dans de nombreux secteurs de l'économie locale : Le bâtiment, les entreprises de TP ; de l'ingénierie ; l'entretien paysager et environnemental ...

C'est la démonstration que les Communes rurales ont toute leur place dans l'organisation territoriale de notre pays. Elles peuvent générer de l'économie, donc de l'emploi ! Ce qui permet d'accueillir de nouvelles familles ; de favoriser du lien social dont notre pays a bien besoin !

Je remercie les services de l'Etat pour leurs conseils avisés et leur réactivité, notamment la DDTM

Je remercie toute l'équipe de la Société URBASOLAR. C'est en toute intelligence que nous avons mené ensemble ce beau projet. Chacun de sa place a su apporter sa pierre à l'édifice que vous avez sous vos yeux aujourd'hui!

Un peu de nostalgie

Avant ces magnifiques panneaux solaires, ce plateau était entièrement boisé. Et je garderai l'image des familles, qui en 2013, ont participé au déboisement du site et ont pu garder le bois pour se chauffer.

Le Conseil Municipal a décidé que les chênes verts qui peuplaient le plateau seraient coupés par les familles d'Aigaliers par affouage, sous maîtrise d'œuvre de l'ONF qui a délimité les 70 lots de qui ont été attribués à 70 familles d'Aigaliers

Pendant cette période de l'affouage, des solidarités se sont révélées, des liens d'entraide se sont développés et je garde en mémoire cette véritable « ruche » active où la bonne humeur prédominait!

Nous inaugurons aujourd'hui, par cette belle journée ensoleillée, ce Parc qui émane d'un Projet Accepté...Parce que Partagé et Bien compris !

Les chênes verts ont cédé la place aux fleurs. Le cycle de la vie se perpétue!

Je vous invite à consulter l'histoire du massif forestier sur les panneaux positionnés à l'entrée du parc.

Je vous remercie.

Daniel Boyer